

USAGE OFFICIEL

Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent **GABAC/VUL. REGL. CEMAC**  
en Afrique Centrale



GABAC / GABAC/VUL.. REGL.. CEMAC  
Usage Officiel

**RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU SEMINAIRE DE  
VULGARISATION DU  
REGLEMENT N°01/CEMAC/UMAC/CM PORTANT  
PREVENTION ET REPRESSION DU BLANCHIMENT DES  
CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME ET  
DE LA PROLIFERATION EN AFRIQUE CENTRALE**

**Séminaire de vulgarisation du Règlement CEMAC**

**Du 18 au 20 juin 2018**

**Hôtel Boulevard**

**Libreville- Gabon**

*Pour tous renseignements, contacter : Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en  
Afrique Centrale :*

*Place de l'Indépendance - Immeuble BVMAC -1<sup>er</sup> étage*

*B : P : 764 - Libreville - Gabon*

*Tél : (+ 241) 01 76 39 54*

*Email : [secretariat@spgabac.org](mailto:secretariat@spgabac.org)*

*Site web : [www.spgabac.org](http://www.spgabac.org)*

Le séminaire de vulgarisation du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale, organisé par le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) s'est tenu du **18 au 20 juin 2018** à l'hôtel Boulevard à Libreville (République Gabonaise), sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Économie de la Prospective et de la Programmation du Développement, Président en exercice du GABAC, représenté par Monsieur Jeannot KALIMA, Secrétaire Général du Ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement.

Y ont pris part, les représentants des Institutions et structures ci-après : la COBAC, la COSUMAF, le SENAT, la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite, le Cabinet d'Expert-Comptable Pricewaterhousecoopers, l'Agence Nationale d'Investigation Financière, les Ministères de l'Économie, de l'Intérieur, des Affaires Etrangères, des Mines, des Eaux et Forêts, du Budget et des Comptes Publics, les Forces de Police Nationale, les Magistrats, le Barreau du Gabon, la Chambre des Notaires, la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, le secteur bancaire et celui des Assurances.

La liste des participants est jointe en annexe.

### **I°/De la Cérémonie d'ouverture**

Trois allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture des travaux, à savoir, l'allocution de Monsieur Jean- François THARDIN, Directeur Général de l'ANIF Gabon, celle de Monsieur Gervais MBATA, Secrétaire Permanent du GABAC et enfin celle de Monsieur Jeannot KALIMA, Secrétaire Général du Ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement, représentant Monsieur le Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement, Président en exercice du GABAC.

Dans son allocution, Monsieur Jean- François THARDIN, le Directeur Général de la l'ANIF Gabon a souhaité la bienvenue aux participants venus prendre part au séminaire de vulgarisation du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale. Dans ses propos, l'orateur a rappelé que la stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux place les cellules de renseignements financiers au centre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le règlement CEMAC a également consacré ce principe.

Dans le même ordre d'idées, il a souligné que l'ANIF du Gabon, créée par Décret N°000739/PR/MEFBP du 22 septembre 2005 est opérationnelle depuis 2006 et coopère avec ses homologues dans le cadre de ses missions. Il a salué l'initiative du Secrétariat Permanent du GABAC quant à l'organisation de ce séminaire.

En prenant la parole, Monsieur le Secrétaire Permanent a indiqué le bien- fondé de ce séminaire dont l'objectif principal est d'amener les acteurs étatiques et non étatiques du Gabon à une meilleure appropriation du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale en vue d'une mise en œuvre efficiente des diligences relatives à la prévention, la détection et la répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération.

Pour sa part, le représentant du Président du GABAC a rappelé que les autorités gabonaises se sont inscrites dans la dynamique communautaire et internationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération. Pour preuve, a dit l'orateur, elles ont, le 22 septembre 2005, créé l'ANIF Gabon, considérée comme l'une des plus opérationnelles de la sous- région.

Il a également salué l'initiative prise par le GABAC d'organiser ce séminaire dont les attentes sont nombreuses et à l'issue duquel les acteurs étatiques et non étatiques gabonais seront nantis des connaissances leur permettant de mettre en œuvre les diligences liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, participant non seulement à l'assainissement des mœurs financières dans notre pays mais également à la stabilité économique et sociale. Il a ensuite pris, séance tenante, l'engagement, au nom du Gouvernement Gabonais, de mettre en œuvre toutes les recommandations qui seront issues du séminaire.

Enfin, il a exhorté les participants à une attention soutenue et à l'assiduité aux travaux, avant de déclarer ouvert le séminaire.

## **II°/Du déroulement des travaux**

### **A/ Journée du 18 juin 2018**

Sous la modération du Colonel Jacques RANOZINAULT, Membre Permanent à l'ANIF Gabon, en charge des enquêtes de police, quatre (4) thèmes ont été développés respectivement par Messieurs et Madame :

- Saturnin BITSY, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux au GABAC « La vue d'ensemble des recommandations du GAFI et du Règlement CEMAC » ;
- Aubin DEMOWI M'BOSSO, Responsable de la Supervision sous base consolidée et combinée, et des Etudes Transversales à la Direction du Contrôle Permanent de la COBAC « Les diligences prudentielles des Institutions Financières en matière de BCFT » (il s'agit ici des établissements de microfinance, des établissements bancaires) ;
- Carmène Charline KASSA, Chargée d'Etudes à la Division Règlementation du GABAC, « Les Innovations procédurales découlant du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale » ;

- Jean- François THARDIN, Directeur Général de l'ANIF Gabon, « Les procédures de traitement des déclarations d'opérations suspectes ».

## **B/ Journée du 19 juin 2018**

Toujours sous la modération du Colonel Jacques RANOZINAULT, les thèmes suivants ont été développés respectivement par Messieurs :

- Guy- Thierry NYEMECK FILS, Chargé des Etudes à la Division Coopération et du Contentieux du GABAC, « Le rôle des Avocats dans la LBC/FT » ;
- Stanislas KOUMBA, Avocat Général près la Cour d'Appel Judiciaire de Libreville, « Mise en œuvre du Règlement CEMAC par les autorités judiciaires des Etats : cas du Gabon » ;
- Saturnin BITSY, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux au GABAC, « Coopération judiciaire internationale en matière de LBC/FT » ;

Sous la modération de Monsieur Saturnin BITSY, le thème intitulé « le droit de communication de l'ANIF » a été présenté par le Colonel Jacques RANOZINAULT.

Après sa présentation, le Colonel Jacques RANOZINAULT a continué la modération des thèmes développés par Messieurs et Madame :

- Saturnin BITSY, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux au GABAC, « L'appréciation souveraine des Juges du fond sous l'empire du Règlement CEMAC » ;
- Madame Adolphine BIBALOU DEMANET, Responsable de la Conformité et de la LAB/CFT à la Banque Gabonaise de Développement, et Monsieur Ullmann MOUKOUMBI MIROUKA, Responsable Conformité à ECOBANK, « La transparence des personnes morales par l'identification du bénéficiaire effectif ».

Au cours de ces travaux, les discussions ont permis aussi bien aux participants qu'aux différents intervenants de partager leurs expériences, chacun dans son domaine de compétence.

Pour l'ensemble des thèmes développés, les préoccupations récurrentes étaient essentiellement axées sur les points ci- après:

- Le libellé de certaines dispositions ;
- L'imprécision de certains articles ;
- La faible implication de tous les acteurs de la LBC/FT dans la rédaction ou la révision des instruments juridiques communautaires en matière de LBC/FT ;
- L'insuffisance des canaux de vulgarisation des instruments juridiques internationaux ;
- Le faible taux de bancarisation ;
- Le renversement de la charge de la preuve ;
- La compétence des juridictions en matière de LBC/FT et la spécialisation des autorités judiciaires ;
- L'imprescriptibilité des poursuites en matière de LBC/FT ;
- La précision du délai des mesures de gel de fonds ;

- L'inadéquation de certaines dispositions du Règlement.

### **III°/ De la Cérémonie de clôture**

#### **C/ Journée du 20 juin 2018**

La cérémonie de clôture a été placée sous la Direction de Monsieur Etienne TABI MBANG, Directeur des Etudes et de la Prospective au Secrétariat Permanent du GABAC, représentant le Secrétaire Permanent empêché.

Dans son propos de clôture, Monsieur le Directeur des Etudes et de la Prospective s'est excusé au nom du Secrétaire Permanent, pour son absence à la clôture de ses travaux.

Il s'est ensuite félicité de la participation, en sus des instances institutionnelles et administratives, de certains assujettis et notamment ceux du secteur privé à cet atelier de vulgarisation du Règlement CEMAC.

C'est ainsi qu'il a prié les différents responsables des administrations présents dans la salle de transmettre ses profonds remerciements aux différents membres du Gouvernements et hautes autorités étatiques et non étatiques qui ont rendu possible l'évènement en mettant à disposition des cadres de haut rang pour participer au séminaire, avant de les inviter à s'investir totalement pour l'éradication de ces gangrènes de criminalités qui minent nos sociétés.

C'est sur ces mot que Monsieur le Directeur des Etudes et de la Prospective a déclaré clôt, les travaux du séminaire de vulgarisation du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale.

Fait à Libreville, le 20 juin 2018

#### **LES RAPPORTEURS**

- **Carmène Charlaïne KASSA**
- **Guy Thierry NYEMECK FILS**
- **Jacques RANOZINAULT**